

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-92

présenté par

M. Mariani, M. Marsaud et M. Frédéric Lefebvre

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	8 500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	8 500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	8 500 000	8 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'augmenter les crédits affectés à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (action 5 du programme 185) à hauteur de 8,5 millions d'euros afin de préserver les crédits alloués à l'organisme au niveau de 2013.

Pour le budget 2014, le Gouvernement annonce une baisse du budget alloué à la mission « Action extérieure de l'État ». Mais, force est de constater que - comme l'ensemble du projet loi de finances - ce budget est construit sur des efforts d'économies en trompe l'œil. Il n'y a aucune réforme structurelle d'engagée.

Le gouvernement a fait le choix de faire reposer les économies, essentiellement, sur les crédits alloués à l'AEFE, au risque d'accabler les personnels résidents, de générer des conflits tout au long de l'année scolaire, et donc de dégrader la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Après la suppression de la prise en charge, c'est un nouveau coup porté à notre système d'enseignement français à l'étranger. En tout état de cause, nous sommes loin des promesses de campagne de François Hollande qui revendiquait l'Education comme une priorité.

Cet effort est compensé par une diminution de 8,5 millions d'euros du programme 105, « Action de la France en Europe et dans le monde » où des marges de redéploiement apparaissent possibles. En effet, dans ce programme, on retrouve notamment l'action 02 « Action européenne » qui regroupent les dépenses réalisées au titre des contributions européennes. La hausse des crédits alloués aux actions européennes est clairement injustifiée, en effet l'Europe a été la grande absente de la scène diplomatique lors de la crise syrienne.

Tel est l'objet de cet amendement.